

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR¹ (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : juillet-août-septembre 2016

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Mandat d'enquête et audience publique <i>Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.</i> Président de commission dans le cadre du mandat d'enquête et audience publique Tenue des séances publiques - deuxième partie d'audience.	2016-07-12 au 2016-07-14	Bécancour	0,00 \$	108,48 \$	156,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

¹ Premier dirigeant ou vice-président de l'organisme.